

COMMUNIQUE DE PRESSE

Subventions pour les associations : pensez à déposer vos dossiers avant la date limite !

Belfort, le 9 septembre 2019

Le Département a mis en ligne, début en juillet sur son site Internet, le formulaire pour les demandes de subvention pour l'exercice 2020.

Les associations qui souhaitent solliciter une aide de la part du Département devront impérativement déposer leur demande avant le **15 septembre 2019**. Les dossiers sont à envoyer par voie postale ou à remettre à l'accueil de l'Hôtel du Département.

Comme l'an passé, cette date précoce de dépôt est en lien avec le vote du budget 2020 de la collectivité, qui aura lieu dès janvier prochain.

A titre dérogatoire, les dossiers incomplets pourront être enregistrés, sous réserve de leur réception impérative avant la date butoir et la transmission des documents complémentaires dans les meilleurs délais. Aucune attribution ne pourra être finalisée courant 2020 si le Département ne dispose pas de l'ensemble des documents demandés.

Plus de 500 associations sont subventionnées chaque année par le Conseil départemental, pour un montant total d'environ 4 millions d'euros.

CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Ugo Touro
Tél. 03 84 90 90 02
ugo.tourot@territoiredebelfort.fr